



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D2022\_07\_73**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 23

Date de convocation du conseil : 1er juillet 2022

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian  
Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : Attribution d'une aide à la rénovation de façade

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

*Monsieur Bernard HERBRETEAU, étant intéressé à ce sujet, sort de la salle.*

Il est rappelé au conseil municipal qu'un dispositif d'incitation financière à la rénovation des façades a été mis en place par la commune permettant aux propriétaires réalisant des travaux de ravalement sur un de leur bâtiment d'obtenir selon certaines modalités une subvention pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Mr Bernard HERBRETEAU a déposé une demande dans le cadre des travaux réalisés CHEMIN DES GRANGES.

La demande est complète et les différentes conditions sont remplies pour l'octroi de la subvention.

Le coût de la rénovation de façade s'élève à 5 356,93 € HT → 30% = 1607,10 €  
Montant plafonné de la subvention attribuée : 1 500€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**VALIDE le dossier de M. Bernard HERBRETEAU**  
**DECIDE d'attribuer une aide de 1 500 € dans le cadre de ces travaux**  
**CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de cette aide.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

